

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-319

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 novembre 2024, le règlement numéro 2024-319 ayant pour titre « Règlement sur la gestion animalière » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise établir les règles entourant la garde d'animaux domestiques sur le territoire de Trécesson.

Ce règlement abroge tous règlements antérieurs relatifs à la gestion animalière de la municipalité de Trécesson.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 15^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-quatre.



Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint